



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de la convocation** : 06/03/2023

**Date d'affichage de la convocation** : 06/03/2023

Le dix mars deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BARRIER Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	DE JENLIS Anne	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

**Autres présents** :

**Absent(e)s et excusé(e)s** : Mmes Anne de Jenlis – Nelly Périchet – M. Eric Parizeau

**Pouvoirs** : de Mme Anne de Jenlis à M. Michel Galvane, de Mme Nelly Périchet à Mme Aline Davoust

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 18 (dont 2 pouvoirs)

Mme MEZIERE Thérèse est désignée secrétaire de séance.

□□□□□□□□

**ORDRE DE SERVICE D’AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE  
DES TRAVAUX DE LA RUE DE LA LIBERATION ET DE LA RUE DE MONTSURS**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet des travaux de voirie des rues de la libération et de Montsûrs, le marché de voirie (lot unique) est composé de deux tranches:

- ✓ la requalification du Centre-Bourg : rue de la Libération (en tranche ferme)
- ✓ ainsi que l'aménagement et la sécurisation de l'entrée de ville : rue de Montsûrs (en tranche optionnelle)

La première tranche ferme : rue de la Libération est aujourd'hui engagé en lien avec les travaux de rénovation des réseaux d'adduction d'eau potable et d'évacuation des eaux usées par la régie des eaux des Coëvrons.

Il convient maintenant d'engager la deuxième tranche de travaux correspondant à l'aménagement et la sécurisation de l'entrée de ville : rue de Montsûrs (en tranche optionnelle) en notifiant à l'attributaire du marché SAS EUROVIA ATLANTIQUE l'affermissement de cette tranche, par ordre de service, pour un montant global et forfaitaire de 546 891,30 € HT, soit 656 269,56 € TTC.

Les prestations débuteront à compter de la réception de l'ordre de service d'affermissement par le titulaire du marché et pour une durée conforme aux prescriptions contractuelles du marché initial.

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :**

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **PREND NOTE** du montant du marché à affermir, soit 546 891,30 € HT concernant les travaux d'aménagement et de sécurisation de l'entrée de ville : rue de Montsûrs en tranche optionnelle
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant, à notifier à l'entreprise titulaire du marché (SAS EUROVIA ATALANTIQUE) un ordre de service d'affermissement qui lui prescrira l'autorisation de débuter ces travaux

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,  
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 16 mars 2023

Le Maire,  
Michel GALVANE

